

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 19

OBJET : Acquisition d'un
véhicule pour le Service
Technique

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-86**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,**Excusés** : MM. CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, FANTINI Sébastien**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à FARGIER Marie, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, DUSSOL Roxane à BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la Maire expose aux membres du Conseil que le véhicule utilitaire Renault Master utilisés par les Services Techniques de la commune n'est plus en état de circuler dans des conditions normales de sécurité.

Afin de pourvoir au remplacement ce véhicule, pour lequel une ligne budgétaire de 30 000 € avait été ouverte au budget général 2025, le Directeur des Services Techniques a multiplié les recherches de véhicules d'occasion depuis plusieurs mois. Il s'est tout récemment déplacé pour voir et essayer un véhicule d'occasion de type Renault Maxity qui compte environ 123 000 km et qu'il a estimé en parfait état.

Il propose donc que la commune puisse faire l'acquisition de ce véhicule pour un prix de 24 500 € TTC (plus 219,76 € de frais annexes) auprès de son propriétaire qui nous a transmis une proposition de vente à ce prix.

Après en avoir délibéré et au vu des différentes pièces fournies (Certificat d'Immatriculation, Contrôle Technique, promesse de vente), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition d'un véhicule d'occasion type Renault Maxity pour un prix de 24 500 € TTC (plus 219,76 € de frais annexes) à Monsieur RODIER Franck domicilié Chemin de Coquerieux - 69480 ANSE,

- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 14 novembre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

